

Une compagnie d'assurance propose à M. DURAND d'assurer son véhicule.

Le montant annuel de la prime d'assurance est de 325,00 € .

Comme M. DURAND utilise son véhicule dans un cadre professionnel, son employeur participe aux frais d'assurance en lui versant une indemnité annuelle de 117,00 €.

1/ Quel pourcentage de la prime annuelle la participation de l'employeur représente t'elle ?

2/ La compagnie d'assurance accorde à M. DURAND un « bonus », c'est à dire une réduction de 35% sur la prime annuelle d'assurance. Quel est le montant de cette réduction ?

3/ Quel est le montant restant à la charge de M. DURAND ?